

Retraité ayant cessé toute activité professionnelle

Les architectes inscrits dans cette rubrique du Tableau restent soumis-es à une cotisation ordinale réduite.

Déclaration de nouveau mode d'exercice

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@croaif.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Toute attestation incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné-e

adresse

.....

tel email

inscrit-e au Tableau sous le n° national

déclare être à la retraite et n'accomplir aucune activité professionnelle, quelle qu'elle soit*,
pouvant engager ma responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture

depuis le (*jour/mois/année*)

Je m'engage à me rapprocher du Conseil régional pour la mise à jour de ma situation au Tableau
avant toute reprise d'activité professionnelle.

Fait le

Signature :

* Par exemple : établissement du projet architectural, aménagement et urbanisme y compris élaboration des plans, lotissements, élaboration de programme, préparation des missions nécessaires à l'exécution des avant-projets et des projets, consultation des entreprises, préparation des marchés d'entreprises, coordination et direction des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, conseil, expertise...